



JANVIER 2012

Première édition

CAHIER DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



ÉDITO

Face aux défis de nos sociétés, il apparaît indispensable de prendre en compte, à l'échelle locale, la notion de développement durable. Les enjeux de durabilité, d'environnement, de liens intergénérationnels sont autant de domaines qui nous invitent à remettre en question nos schémas et approches du développement, ici et là-bas. Tout en étant au plus proche des citoyens, le Conseil général de l'Isère réinterroge quotidiennement ses pratiques à l'aune de ces principes.

La politique de coopération décentralisée menée par le Conseil général de l'Isère, par la mobilisation d'acteurs locaux en Isère et dans les sept territoires partenaires, apparaît comme un outil incontournable pour favoriser la mise en place d'un tel développement. Le Département de l'Isère a affirmé son engagement en ce sens, en adoptant le 18 avril 2008, la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable et en inscrivant ses principes dans l'Agenda 21 départemental.

A partir de 2010, une réflexion a été entamée avec les acteurs isérois de la solidarité internationale pour l'amélioration des pratiques de coopération au regard du développement durable. Fruit de ces échanges, ce cahier a pour objectif d'éclairer et de mettre en perspective la notion de développement durable et son articulation avec les actions à l'international.

Ensemble, contribuons à faire des actions de coopération des projets efficaces, viables et réellement profitables aux populations de nos territoires ici et là-bas

Bonne lecture !



André Vallini
Président
du Conseil général
de l'Isère



Christine Crifo
Vice-présidente chargée
de la coopération
décentralisée

SOMMAIRE

PRÉSENTATION.....	4
I / DÉVELOPPEMENT DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?.....	7
La naissance du concept	
Des enjeux internationaux	
Les principes du développement durable	
Finalités du développement durable	
L'agenda 21, une stratégie politique de développement durable	
II / MÉTHODOLOGIE ET PRINCIPES D'ACTION.....	13
Les différentes phases d'un projet de développement à l'international	
Les indicateurs de résultat	
L'amélioration continue du projet	
Principes d'action	
Quelques questions à se poser tout au long du projet	
III / FICHES THEMATIQUES.....	21
N°1 : L'approche genre	
N°2 : L'économie sociale et solidaire	
CHARTRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	37
BOÎTE À OUTILS.....	45

PRÉSENTATION

Le Conseil général de l'Isère a développé sa coopération avec sept territoires choisis en raison de leurs liens traditionnels avec l'Isère, de leurs relais locaux et d'une volonté commune d'échanger : l'Algérie avec l'Assemblée populaire de la Wilaya de Constantine ; l'Arménie avec la Préfecture du Guégarkunik ; le Maroc avec les Conseils régionaux de Tadla-Azilal et de Souss-Massa-Drâa ; le Sénégal avec les Conseils régionaux de Tambacounda et de Kédougou et les territoires Palestiniens avec le Gouvernorat de Bethléem.

Ces partenariats, par la mobilisation des acteurs locaux (autorités locales, associations, entreprises...) permettent un développement au plus proche des réalités de terrain et apparaissent comme une base intéressante pour mettre en œuvre un développement durable. En effet, lors du Sommet mondial de Johannesburg en 2002, il a été souligné le rôle majeur des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du développement durable à l'échelle locale.

Cependant, ce changement de paradigme ne s'effectue pas sans difficultés. Si les acteurs internationaux, régionaux, nationaux et locaux, privés et publics, s'accordent sur les enjeux, des débats et questionnements demeurent quant à la définition des objectifs et à la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. La complexité et la divergence d'intérêts, les difficultés à trouver un langage commun, rendent difficile l'application concrète d'un développement durable.

Ce cahier de la coopération décentralisée pour le développement durable a pour objectif d'accompagner les porteurs de projets dans leurs actions à l'international. Il s'agit d'une volonté d'améliorer les pratiques et de favoriser une meilleure intégration des principes du développement durable dans les projets. Réalisé en collaboration avec les acteurs isérois de la coopération internationale, cet outil perfectible se veut être au plus proche de leurs besoins.

La réalisation de ce cahier s'inscrit dans l'une des 38 actions de l'Agenda 21 du Département de l'Isère. Toute l'équipe du service Coopération décentralisée du Conseil général de l'Isère a contribué à la rédaction de cette 1^{ère} édition et espère qu'il évoluera avec chacun des partenaires institutionnels et associatifs.

«Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Ces conventions précisent l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers.»
(Loi Thiollière du 2 Février 2007)





I / DÉVELOPPEMENT DURABLE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La notion de développement durable est désormais largement employée dans le cadre de la coopération internationale. Pour une compréhension commune de ce concept, les états se sont accordés sur différents cadres permettant de le définir, d'en énoncer ses principes et de proposer des outils de mise en oeuvre tels que l'agenda 21.



«L'environnement est le lieu où chacun de nous vit et le développement est ce que nous essayons de faire pour améliorer notre sort à l'intérieur de ce même lieu. Les deux sont inséparables»

(Rapport Brundlandt, avant-propos, 1987)

LA NAISSANCE DU CONCEPT

A la fin des années 60, de nombreuses catastrophes causées par l'activité humaine (marées noires, pluies acides, sécheresses...), font émerger une prise de conscience sur l'état alarmiste de dégradation de notre planète.

Très rapidement, de vifs débats émergent, remettant en cause nos systèmes de production et de consommation.

En 1972, le rapport «Halte à la croissance» du Club de Rome, dénonce une surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique.

Cette même année a lieu le Sommet des Nations Unies sur l'Environnement humain à Stockholm. Pour la première fois, les questions d'ordres écologique et de développement sont placées au rang des préoccupations internationales.

C'est lors de cette conférence qu'apparaît le concept d'éco-développement et que sont créés le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

En 1987, la publication du rapport «Notre avenir à tous» (dit rapport Brundtland), pose les bases de la définition

actuelle du développement durable. Une démarche durable qui propose une voie de réconciliation entre le développement économique et les équilibres écologiques.

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs».
(Rapport Brundtland, 1987)

DES ENJEUX INTERNATIONAUX

La prise en compte des problématiques planétaires communes et la recherche d'actions permettant d'y répondre collectivement a fait naître un certain nombre de cadres pour favoriser l'articulation, à différentes échelles, des composantes du développement durable.

«Afin de relever les défis que représentent l'environnement et le développement, les États ont décidé d'établir un nouveau partenariat mondial, qui exige que tous les États poursuivent un dialogue constructif, inspiré par la nécessité de rendre l'économie mondiale plus efficace et plus équitable, compte tenu de l'interdépendance croissante de la communauté des nations et de la nécessité de donner la priorité au développement durable dans le programme d'action de la communauté internationale. Il est reconnu que, pour assurer le succès de ce nouveau partenariat, il est important de surmonter les affrontements et de promouvoir un climat de coopération et de solidarité véritable. Il est également essentiel de renforcer les politiques nationales et internationales et la coopération afin de s'adapter aux nouvelles réalités.»
(Rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992)

1992 - Sommet de la Terre à Rio
20 ans après la conférence de Stockholm, cette rencontre voit la consécration de la notion de développement durable et sa médiatisation auprès du grand public. Il en ressort également l'adoption de la Déclaration de Rio ainsi que la mise en place d'un programme d'action appelé Agenda 21.

1997 – Conférence de Kyoto
Lors de cette conférence a été mis en place le protocole de Kyoto. Ce traité international visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, a été ratifié par 184 pays en 2009. Seulement 38 pays se sont engagés, avec des objectifs de réduction de plus de 5% des émissions de gaz à effet de serre.

2002 – Sommet mondial du développement durable à Johannesburg
Cette conférence visait à faire le bilan de la décennie passée, et de l'impact de l'introduction du développement durable sur l'état de la planète. Le sommet aboutit à une déclaration où la communauté internationale réitère sa volonté d'agir pour parvenir aux objectifs posés en 1992 et donne naissance à un nouveau plan d'actions.

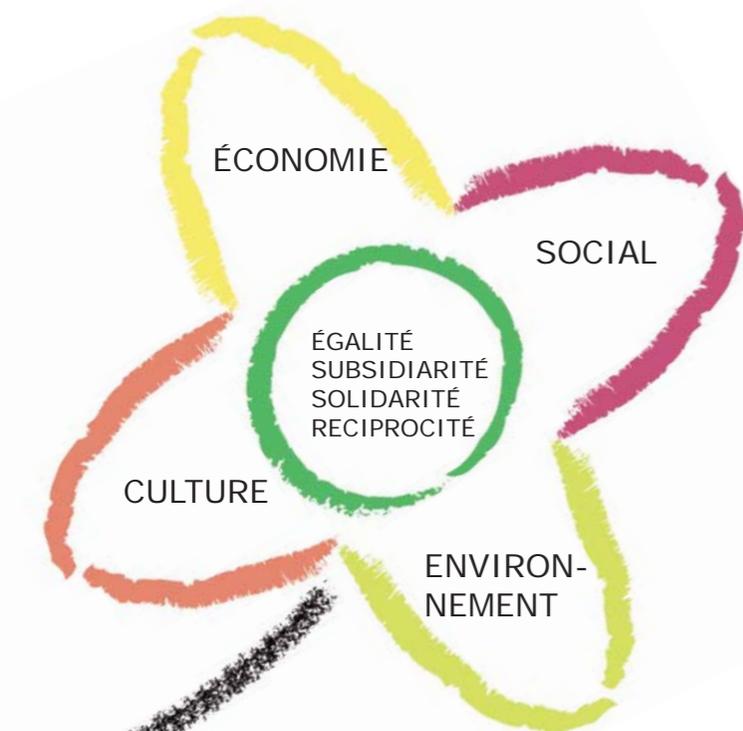
2009/2010 - Sommets de Copenhague et de Cancún
Ces sommets étaient les 15^{ème} et 16^{ème} conférences des parties de la convention sur le changement climatique ratifiée lors du Sommet de Rio. L'objectif était d'établir de nouveaux accords internationaux, devant remplacer le protocole de Kyoto prenant fin en 2012.

2011 - Sommet mondial sur le climat à Durban
Les quelques 200 pays présents lors de cette conférence ont adopté une feuille de route menant vers un accord en 2015, engageant pour la première fois les principaux pollueurs de la planète à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

2012 - Rio +20
Vingt ans après le Sommet de Rio de 1992, cette conférence permettra de renouveler l'engagement politique international, d'évaluer les progrès réalisés et de relever les nouveaux défis qui ont émergé.

LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Déclaration de Rio propose l'équivalent d'une grille de lecture universelle du développement durable basée sur 27 principes, qui tente de mettre en cohérence les aspects environnementaux, sociaux et économique du développement. Certains principes transversaux s'en dégagent.



PRINCIPE DE PARTICIPATION

« La coproduction des décisions »

PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE PRÉCAUTION

« Il vaut mieux prévenir que guérir et ne pas attendre l'irréparable pour agir »

PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ

« Pollueur-payeur »

PRINCIPE DE SOLIDARITÉ DANS L'ESPACE

« Réduire les inégalités entre les pays, les communes, les quartiers, les hommes... »

PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

« Les problèmes doivent être traités au plus près de l'endroit où ils se posent »

PRINCIPE DE RÉVERSIBILITÉ

« Chaque décision ou réalisation doit pouvoir être repensée et modifiée »

Et aussi.....

LA TRANSVERSALITÉ ET L'INTERDÉPENDANCE

« Tous concernés, tous acteurs »

LE COURT ET LE LONG TERME

« Préserver pour les générations futures »

LE LOCAL ET LE GLOBAL

« Penser globalement, agir localement »

FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'AGENDA 21, UNE STRATÉGIE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors du Sommet de Rio, a été mis en place une série de mesures à suivre pour l'application du développement durable, « ce qu'il faut faire pour le 21ème siècle ». Un document opérationnel de mise en œuvre de ces mesures, l'Agenda 21 a été créé. Il comporte 40 chapitres et 115 propositions. Il a été signé par plus de 150 nations. Son chapitre 28 traite des collectivités locales et les incite à mettre en place un Agenda 21 local.

L'Agenda 21 du Conseil général de l'Isère a été adopté en 2004. Il est à la fois un outil stratégique qui fixe des orientations sur le long terme (réduction des émissions de gaz à effet de serre par exemple). C'est aussi un outil opérationnel qui fixe des objectifs quantifiables, concrets. En 2011, le Ministère du Développement Durable, des Transport et du Logement, a reconduit la reconnaissance de l'Agenda 21 du Département comme « Agenda 21 local de France ».





II / MÉTHODOLOGIE ET PRINCIPES D'ACTION

Loin de poser des principes contraignants, ce travail perfectible se veut un recueil de conseils et pratiques destinés à la mise en œuvre d'actions de coopération par ceux qui en ont la charge pour faire ainsi de cette démarche une véritable alternative de développement dans les territoires partenaires. Pour beaucoup d'acteurs, ces principes sont connus et appliqués. Cependant, leur rappel est souvent utile.

Ces principes et conseils sont extraits du guide de recommandations en coopération décentralisée et développement durable réalisé par Boubacar Diallo, chargé d'appui à la coopération Isère-Tambacounda-Kédougou.

Cette partie méthodologique a pour but d'accompagner les acteurs dans la démarche de projet.

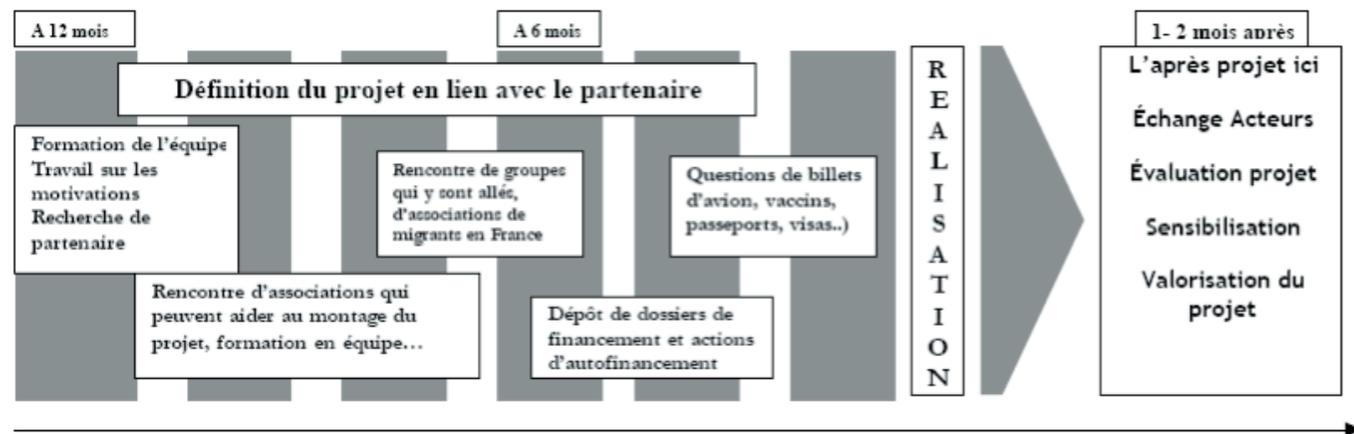
L'engagement dans une démarche de développement durable doit être considéré comme une dynamique globale de mise en cohérence (des acteurs, des thématiques, des actions).

L'idée n'est pas d'aborder tous les aspects du développement durable, mais bien de mettre en perspective et en cohérence les actions menées afin de créer un réel projet de territoire et d'offrir un espace de dialogue et de réflexion autour de l'amélioration des pratiques de coopération au regard du développement durable.

LES DIFFÉRENTES PHASES D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Comme le montre ce schéma à titre d'exemple, la conduite d'un projet de développement passe par une préparation minutieuse. Le temps reste un élément essentiel à maîtriser.

Un projet de développement comprend plusieurs étapes indispensables à la réussite de l'action. Chacune a ses exigences et un objectif bien défini.



LE DIAGNOSTIC

Il s'agit de s'enquérir des réalités du terrain pour évaluer un besoin donné. Ce travail est à effectuer avec les acteurs locaux (politiques, économiques, sociaux) dont la collaboration est nécessaire pour imaginer un projet répondant à un besoin partagé, gage de réussite et d'implication de tous.

Faire un diagnostic et mettre en lumière les différentes opportunités permettra de s'interroger sur le sens et les orientations que l'on souhaite donner au projet. Sur la base de ce diagnostic, il sera alors possible de définir la stratégie de développement durable à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs définis.

LA CONCEPTION ET L'ÉLABORATION

Ces phases du projet permettent de faire émerger, le plus souvent en équipe, des idées accompagnées d'activités concrètes pour répondre au besoin identifié. C'est lors de cette phase que l'on rédige le document projet, comprenant les justifications de l'action envisagée, le budget et le chronogramme des actions.

LA MISE EN OEUVRE

Cette étape consiste en l'exécution des actions prévues sur le terrain dont la réalisation par les partenaires permet d'atteindre les objectifs fixés du projet.

L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet est une étape très importante. C'est le moment où l'on apprécie (autoévaluation) et où l'on fait apprécier (évaluation externe) les actions réalisées au regard des objectifs initiaux. Elle permet d'analyser les actions et de se projeter dans l'avenir. Elle rend également possible une réflexion et un moment de concertation avec l'ensemble des porteurs du projet.

Tout projet fonctionnant comme un cycle, il est important d'analyser la nouvelle situation engendrée par la mise en place du projet. Il s'agit ici de fixer des objectifs d'amélioration et de mettre en place des outils qui permettront d'en mesurer les changements et d'en suivre l'évolution.



LES INDICATEURS DE RÉSULTAT

Il est important de prévoir dès le montage d'un projet de développement des indicateurs d'appréciation des résultats futurs et 2 ou 3 indicateurs chiffrés pour guider les partenaires vers des objectifs clairs et précis.

Les indicateurs quantitatifs : faciles à prévoir, ils sont mesurables et/ou chiffrables. C'est par exemple le nombre d'hectares cultivés, le nombre de jeunes sensibilisés, la quantité produite, le nombre de personnes soignées ou scolarisées...ils ont l'avantage d'être clairs, précis et objectifs et de plus en plus nécessaires dans les actions de développement.

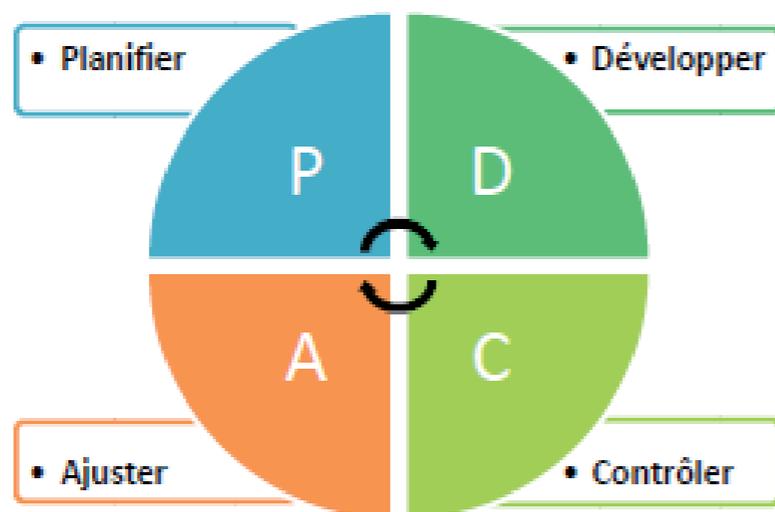
Les indicateurs qualitatifs : plus difficiles à élaborer, leur usage est pourtant nécessaire dans certains types de projets. Ils permettent d'apprécier qualitativement les actions menées. Ils sont généralement utilisés dans des projets de formation ou devant induire des changements de pratiques d'un groupe cible.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DU PROJET

Pour que le projet soit au plus près des besoins, il est important d'en assurer son amélioration continue.

La méthode dite « PDCA » (*Plan-Do-Check-Act*) a pour objectif d'améliorer la qualité d'un projet ou, de manière plus générale, d'une organisation.

Après avoir conçu un projet (Planifier) et réalisé sa mise en oeuvre (Développer), il s'agit de vérifier l'aptitude du projet à résoudre le problème ou à améliorer le processus (Contrôler) afin de pouvoir le corriger (Ajuster).



PRINCIPES D'ACTION

L'articulation de nos politiques de développement durable avec les territoires « là-bas » est souvent considérée comme difficile au regard de la différence des contextes socio-économiques. Il n'existe pas de schéma ou de modèle idéal et les Agendas 21 ne sont pas transposables. En revanche, la logique et les méthodes (transversalité, participation, diagnostic partagé, articulation thématique et territoriale...) employées peuvent être réappropriées.

Les principes qui suivent s'inscrivent dans une démarche de qualité pour aider les acteurs à améliorer leur conduite de projets.

S'IMPRÉGNER DES DISPOSITIFS NATIONAUX DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Connaître la réglementation en vigueur tant en France qu'à l'étranger est nécessaire pour s'imprégner des textes, des dispositifs institutionnels et des acteurs impliqués. Suivre son évolution permet de s'adapter aux nouvelles exigences et orientations et donc d'anticiper.

Il peut être utile de chercher à s'intégrer à des réseaux pour bénéficier d'informations, de conseils et d'expertises, ainsi que d'informations sur des appels à projets.

CONNAÎTRE LES CONTEXTES LOCAUX D'INTERVENTION

Les projets de coopération concernent des territoires donnés dont il faut connaître les caractéristiques (physique, politiques, socioéconomiques...) pour élaborer des projets viables.

Ces informations permettent de concevoir des projets adaptés au contexte et assurent leur appropriation par les acteurs locaux, facteurs d'adhésion et d'implication de leur part.

Cette maîtrise du contexte local rend possible les ajustements nécessaires dans la réalisation de l'action (en ayant par exemple à l'idée les interlocuteurs, leur façon de travailler...).

Les documents de planification territoriale sont des sources d'information intéressantes.

UTILISER LES RELAIS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE

La coopération décentralisée doit respecter la politique étrangère de la France et par exemple, s'interdire d'un soutien à une action politique. Il est vivement conseillé aux structures de rencontrer les ambassades et consulats français du pays d'intervention.

Leurs services sont de précieuses sources d'informations sur les acteurs et leurs projets ainsi que leur mode d'intervention dans le pays, données essentielles à recueillir régulièrement.

Il est recommandé de revenir vers ces services après réalisation du projet pour capitaliser et échanger sur les expériences.



AVOIR DE VÉRITABLES INTERLOCUTEURS LÀ-BAS

Une fois un projet en gestation, il faut le préciser avec son interlocuteur sur le territoire où l'on souhaite travailler.

Le respect mutuel et la réciprocité entre partenaires sont essentiels. Chacun se doit d'honorer les engagements pris pour instaurer un climat de confiance indispensable pour le travail.

Il convient d'avoir des documents (convention, déclaration d'intention...) entre les partenaires fixant les droits et obligations de chacun dans l'action projetée.

Les contacts avec les acteurs politiques, économiques et sociaux permettent de s'enquérir des réalités du terrain, de favoriser leur implication et éviter ainsi des conflits potentiels, sources de blocage pour l'exécution des actions.

FAIRE DE L'AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES UNE PRIORITÉ

L'efficacité dans les projets de coopération appelle à une disposition des acteurs à changer pour une amélioration quotidienne de leurs pratiques et compétences.

Cet objectif ne saurait être atteint que par l'acquisition de leur part, de savoirs et savoir-faire dans la gestion de projet.

La formation, même si elle est coûteuse pour nombre de porteurs de projets, est indispensable. Une solution peut être de se regrouper en réseau et de créer des partenariats avec des structures compétentes.

FAIRE DU PARTENARIAT UNE DÉMARCHE

Le partenariat est la clé de la conduite de projet de coopération. Il crée un cadre de travail propice et, en impliquant les acteurs du Sud, permet de les légitimer davantage sur le territoire.

Il est essentiel de ne pas minorer les temps de rencontre entre acteurs. Ils favorisent les transferts de compétences, permettant de renforcer les capacités d'action des acteurs, y compris ceux du Sud.

L'établissement de ce cadre nécessite une préparation pour identifier le partenaire potentiel, établir le contact, engager des discussions sur les objectifs, la méthode et les résultats attendus de l'action.

Rappelons que cette démarche est nécessaire dans toutes les phases d'un projet permettant de faire travailler des acteurs divers et variés autour d'actions conçues et exécutées ensemble (les objectifs, la démarche et les résultats attendus étant partagés.).

FAIRE PREUVE D'UNE DÉMARCHE DURABLE

La notion de développement durable implique de tenir compte des choix de projets. Il faut toujours chercher des alternatives pour favoriser la réversibilité. La rigueur est donc nécessaire dans l'identification des besoins et les moyens d'y faire face pour corriger les actions le cas échéant.

L'autonomisation des acteurs du Sud est essentielle en termes de responsabilités de conduite de projet et de financements, et donc de pérennité de l'action.

QUELQUES QUESTIONS À SE POSER TOUT AU LONG DU PROJET

LE PORTEUR DU PROJET

Quelles sont mes motivations personnelles ? Sont-elles communes au reste du groupe ?

Quels sont les objectifs assignés au projet ?

Pourquoi avons nous choisi ce pays ? Quelles connaissances en avons nous ? Quelles sont les barrières potentielles (langues, culture...) ?

Avons nous les compétences nécessaires et de l'expérience dans ce genre d'action ?

Quels sont les moyens dont nous disposons pour ce type d'action (humains, matériels et financiers) ?

LE PARTENAIRE ET LE PROJET

Que connaissons nous de notre partenaire ? Quelles reconnaissance et légitimité a t-il auprès des acteurs locaux ?

Y a t il eu des actions similaires mises en place localement et pour quels résultats ?

Les populations directement concernées par le projet ont elles été consultées ?

En quoi notre projet est il le mieux adapté aux besoins exprimés ? Comment le partenaire local est il impliqué ?

Y a t il eu des discussions préliminaires avec le partenaire local ?

Comment allons nous participer à la vie de la localité ? Avons nous déjà imaginé une continuité au projet ?

Quel est le coût ?

L'ÉVALUATION

Avons nous atteint nos objectifs ? Quelles ont été nos réussites et difficultés ?

Qu'est ce que cette expérience nous a vraiment apporté ? A t elle changé notre regard sur la société concernée ?

Une restitution a t elle été pensée ?

L'envie de poursuivre existe t elle toujours ?



III / FICHES THÉMATIQUES

En 2010, le service coopération décentralisée du Conseil général de l'Isère est entré dans une phase de concertation avec le réseau associatif isérois. Les ateliers Développement durable et coopération décentralisée ont été mis en place, interrogeant les 4 piliers du développement durable autour de thématiques définies en amont avec les partenaires. Chacun de ces ateliers ont eu pour but de créer des espaces de dialogue et de réinterroger les pratiques au regard des impératifs de développement durable. A l'issue de chacun d'entre eux, une synthèse des réflexions et des recommandations émises par les participants ont permis de rédiger les fiches thématiques qui suivent. Chacune de ces dernières est bien évidemment perfectible.

De nouveaux ateliers seront proposés et permettront d'étayer ces fiches, diffusées dans les prochaines éditions de ce cahier.

Fiche thématique n° 1 : L'APPROCHE GENRE



« Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable ».

(Conférence de Rio, principe 20)

GENRE ET GOUVERNANCE

L'approche genre est une composante importante de la gouvernance, souvent considérée comme le 4^{ème} pilier du développement durable. Cette dimension, comprise généralement comme démocratisation des processus de choix, appelle à un nouveau schéma de prise de décisions et de pouvoir, en impliquant tous les acteurs de la société civile.

Le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) définit la gouvernance comme :

« l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les échelons. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens et les groupes expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations ».

DÉFINITION ET ORIGINES

Le genre est une notion d'origine anglo-saxonne connue sous le terme de « *gender* » et qui a généré en français plusieurs expressions notamment : relations de genre, sexospécificité, rapports sociaux de sexe, sexe social, égalité entre les sexes, égalité hommes-femmes, ... C'est un concept qui est né à l'issue d'un long processus de l'engagement féministe à lutter contre les situations d'oppression que vivent les femmes.

CONSTAT

Législation, participation politique et décisionnelle

En 2011, on ne compte que 9 femmes sur 192 chefs d'État et 19% en moyenne de femmes dans les parlements.

Plus de 30 pays ont encore des lois discriminatoires envers les femmes.

Seuls 17 pays atteignent l'objectif de 30% de femmes élues, proportion considérée par l'ONU comme minimale pour que l'élaboration des politiques reflète les valeurs de l'ensemble de la société.

Économie, pauvreté

À l'échelle mondiale, les femmes effectuent 2/3 du nombre d'heures de travail mais ne perçoivent que 10% du revenu total.

Elles possèdent par ailleurs moins de 2% des terres.

Elles représentent 70% des 1,2 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar/jour. D'une manière générale, le chômage, la précarité, le travail non qualifié, touchent en premier lieu les femmes.

Santé

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), plus de 500 000 femmes meurent chaque année au cours de leur grossesse ou pendant l'accouchement.

Éducation

Environ 776 millions d'adultes, soit 16% de la population adulte du monde, sont analphabètes. Les deux tiers sont des femmes.

ENJEUX ET OBJECTIFS

La réduction des inégalités, entre groupes sociaux, entre hommes et femmes, est un des objectifs inscrits dans la plupart des politiques publiques et internationales de réduction de la pauvreté. Les femmes, plus pauvres et touchées différemment par la pauvreté que les hommes, sont la cible de nombreux projets de développement.

L'identité attribuée à chaque sexe et les rapports homme-femme sont des traits essentiels de la culture car ils déterminent l'organisation des sociétés. Il en découle des modèles très différents, bien qu'un état des lieux à l'échelle mondiale révèle une nette inégalité des femmes face aux hommes.

Intégrer le genre dans nos projets ne signifie pas nécessairement de cibler un groupe "femme" ou "homme". Tout dépend des objectifs et enjeux du projet. En revanche il paraît essentiel d'intégrer cette notion tout au long du cycle de projet, tant la mise à l'écart d'un groupe social porte défaut à une société.

L'enjeu ici pour un porteur de projet est de se poser les bonnes questions : le projet va-t-il impacter les conditions de vie des populations? Qu'en est-il de la condition des femmes?



OUTILS DE DIAGNOSTIC

Dans les années 80, l'Institut des Relations Internationales de l'Université de Harvard a développé des cadres d'analyse et de collecte de l'information permettant de comprendre les rôles des femmes et des hommes dans une communauté. Trois points d'analyse semblent essentiels et peuvent être adaptés à chaque étape du projet.

L'accès et le contrôle des ressources :

il montre les ressources nécessaires pour réaliser les activités identifiées et les bénéfiques qui en découlent. En distinguant l'accès aux ressources et les bénéfiques, ainsi que leur niveau de maîtrise, il est possible d'estimer le pouvoir relatif des différents groupes sociaux dans la communauté. Les informations réunies permettent une analyse ex-ante des interventions proposées: quelles ressources faut-il? qui les utilise ? qui les contrôle?

Les facteurs d'influence des situations et inégalités observées :

ils peuvent être déconstruits en cinq grandes thématiques ;

- Economique (les niveaux de pauvreté, l'inflation...)
- Politique et institutionnelle
- Démographique (les migrations, taux...)
- Educationnelle (l'enseignement, la formation...)
- Culturelle, religieuse, historique



Le profil d'activité :

il montre « qui fait quoi » en dressant les informations par genre (mais aussi âge, classe, caste, religion...). On distingue trois types d'activités: productive, reproductive et sociale. La description de ces activités doit être complétée par des indications de temps et de lieu, qui permettent de comprendre les cycles de vie.

ACTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE

Le Conseil général de l'Isère s'engage à lutter contre les discriminations et à réduire les inégalités entre hommes et femmes par :

- la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au sein des politiques publiques menées par le Département ;
- la valorisation de l'image des femmes à travers différentes actions ;
- la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.

QUELQUES EXEMPLES :

RENCONTRES-DÉBAT

Depuis plusieurs années, le service de coopération décentralisée collabore avec la direction de l'enfance et de la famille afin de mener des réflexions communes.



La Journée des femmes débouche chaque année sur des débats autour des questions sur l'éducation des filles, les mariages précoces et les mutilations sexuelles, la sexualité et la planification familiale dans des contextes socioculturels divers, notamment du Maroc, de la France et du Sénégal.

Ces deux dernières années, des personnalités féminines telles que Mme Adame Ba Konaré et Mme Penda N'diaye ont été accueillies au Conseil général de l'Isère.

Pour en savoir plus, consultez le site du Conseil général de l'Isère :

www.isere.fr/73-droit-des-femmes.htm et www.isere.fr/285-autres-evenements.htm

CARAVANE DES FEMMES

La Fondation marocaine YTTO et l'association lyonnaise Femmes Contre les Intégrismes (FCI) mettent en place la « Caravane des femmes » depuis 2006, soutenue par le Conseil général de l'Isère. Cette caravane qui arpente les régions rurales marocaines et d'Afrique subsaharienne, est passée à Grenoble et dans d'autres pays d'Europe en 2010.

Les objectifs de l'action sont de favoriser l'accès des femmes aux ressources, d'améliorer la scolarisation des filles et l'émancipation des femmes, ainsi que d'appuyer la société civile des zones rurales traversées. La caravane est constituée de volontaires spécialisés dans les domaines juridique, médical et environnemental. Le projet est monté en concertation avec des



partenaires associatifs locaux, dont l'association Bab el Kheir de Beni-Mellal. Il s'appuie sur de nombreux partenaires financiers dont l'OXFAM (Comité d'Oxford de lutte contre la Faim), le Ministère marocain des affaires sociales, ou le Groupe d'Action contre les Mutilations Sexuelles et la prévention des mariages forcés (GAMS).

Pour en savoir plus, consultez le site de la fondation Ytto :

www.ytto-fondation.freesurf.fr ainsi que le celui de l'association Femmes Contre les Intégrismes : www.fci-asso.org

CASES D'ÉCOUTE

Le projet « femmes » mené par le Planning Familial de l'Isère et les Comités de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVF) de Tambacounda et de Kédougou au Sénégal, a pour but notamment, la création de centres d'écoute permettant l'accueil, l'assistance et l'orientation de femmes violentées.

Pour en savoir plus, consultez le site du Planning Familial de l'Isère :

www.planning-familial-isere.org ainsi que le site du CLVF www.clvf.org

RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ATELIER DU 4 AVRIL 2011

COMMENT PRENDRE EN COMPTE L'APPROCHE GENRE DANS LES PROJETS DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT?

Cet atelier de travail et de réflexion sur l'approche genre, qui s'est déroulé au Conseil général de l'Isère, a réuni une trentaine d'acteurs d'horizons divers (acteurs associatifs, collectivités territoriales, enseignants, militants...). Le témoignage de Penda N'Diaye, féministe militante de Dakar, a permis d'animer le débat.

Une introduction à la notion de genre, présentée par Florence Bellagambi du service cohésion sociale et politique de la ville, a permis de comprendre les enjeux et objectifs liés à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Un certain nombre d'outils de diagnostic, intégrant le genre, ont été présentés. Il s'agit des outils de l'Université de Harvard, évoqués précédemment. De cet atelier est ressorti un certain nombre de réflexions et recommandations, résumées ci-après.

DIAGNOSTIC

Comprendre le contexte institutionnel (autorités locales institutionnelles et traditionnelles).

Concernant l'approche culturelle, distinguer les activités spécifiques des hommes et des femmes, de comprendre les besoins spécifiques des femmes (notamment le rapport au corps et à la pudeur), et hiérarchiser ces besoins.

A travers des entretiens individuels puis collectifs, s'assurer d'une compréhension mutuelle des objectifs.

Repérer les acteurs clés au sein des ménages-foyers, au sein de la collectivité, et repérer les initiatives existantes.

MISE EN OEUVRE

Créer un comité de gestion mixte.

Adopter des mesures positives de compensation : rééquilibrage entre les situations des hommes et des femmes.

Assurer l'accès à des modes de financements adaptés (micro-crédits, tontines..).

Favoriser une organisation en coopérative, avec une organisation collective.

Accompagner les initiatives existantes.

SUIVI ET EVALUATION

Assurer la participation des femmes au suivi et à la gestion des projets.

Eviter que les femmes ne soient des figurantes : réappropriation du projet dès le diagnostic.

Ne pas avoir peur de reconnaître l'échec et réajuster le cas échéant.

Identifier des indicateurs de suivi dès le diagnostic puis lors de la mise en oeuvre (indicateurs de participation, d'augmentation des revenus; indicateurs transversaux et inscrits dans la durée du projet) non seulement des indicateurs quantitatifs mais également qualitatifs (indicateurs culturels).

POUR EN SAVOIR PLUS...

Femmes, droit et développement en Afrique : www.wildaf-ao.org/fr/

Genre en action : www.genreenaction.net

Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG) : www.institut-gouvernance.org

Les cahiers du genre : cahiers_du_genre.pouchet.cnrs.fr

La gouvernance du développement durable, Regards sur la Terre, l'annuel du développement durable, Presses de Science Po, 2009

Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : www.who.int/fr/

Site de Adéquations, référentiel de formation en genre et dépliant «Intégrer le genre dans la solidarité internationale», outils et ressources téléchargeables : www.adequations.org

Site de l'Agence Française de Développement, Savoirs communs n°11, « Le partenariat avec les sociétés civiles pour le développement » : www.afd.fr

Site de Le Monde selon les femmes, « Les essentiels du genre » n°1 à 7: www.mondefemmes.org/publications/index.htm

Site des Nations Unies, rubrique Développement, questions thématiques, Gouvernance : www.un.org/fr/

Site de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), rubrique gouvernance : www.ocde.org

Fiche thématique n°2 : L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



« *L'asymétrie des relations économiques internationales accentue le déséquilibre, du fait que les pays en développement subissent généralement l'influence – mais sans pouvoir les influencer – des conditions économiques internationales* ».
(Rapport Brundlant, chapitre 3)

ÉCONOMIE

Depuis la révolution industrielle du 19^{ème} siècle, la croissance économique des Etats prévaut à des considérations sociales et environnementales. Cette croissance économique est pourtant basée sur l'utilisation intensive de ressources naturelles finies. Au delà de la dégradation environnementale, on assiste à un creusement des inégalités, à une augmentation des conflits et du mal être au travail.

Il convient alors de favoriser une utilisation raisonnée des ressources et des milieux naturels et d'encourager la création de richesses et d'emploi permettant le bien-être de tous.

DÉFINITION

L'économie sociale et solidaire (ESS) peut être considérée comme un outil de développement durable transversal, tentant de trouver un équilibre entre un engagement social et une initiative économique. L'ESS se caractérise par une démarche particulière d'entreprendre, de « faire l'économie » et relève de nombreux champs d'actions, tel que le commerce équitable, le tourisme solidaire, la culture...

Chacun de ces domaines partage une vision commune du développement économique, basée sur :

- une valorisation et un ancrage territorial
- une démarche de gouvernance partagée et une participation citoyenne
- un développement économique local et durable.

CONSTAT

Le contexte de mondialisation économique engendre des dommages sociaux (inégalités de revenus, travail des enfants,...) et environnementaux (transports, industries,...) qu'il convient d'enrayer. On assiste notamment à l'éclatement des sites de production et de consommation, à un manque de lisibilité entre production et distribution provoquant ainsi une difficile implication des citoyens et consommateurs.

Dans le monde, 1 enfant sur 4 est obligé de travailler soit 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans.

L'économie mondiale se porte bien avec une croissance mondiale de 3,2%, et pourtant 1/3 de la planète vit dans l'extrême pauvreté.

135 millions de personnes seront amenées à quitter des terres stérilisées par la surexploitation agricole.

ENJEUX ET OBJECTIFS

Permettre à tous les pays de connaître un développement social et économique satisfaisant.

Limiter les modes de production et de consommation actuels et permettre un développement économique respectueux de l'homme et de son environnement.



OUTILS DE DIAGNOSTIC

Une finalité citoyenne

Les bénéficiaires du projet (biens ou services créés) profitent-ils réellement aux acteurs concernés ?

La structure a-t-elle une assise territoriale ?

La propriété et la gestion de la structure est-elle collective ?

Une activité économique

Le projet permet-il de créer des biens et services, favorisant l'enrichissement économique, social et environnemental des populations et du milieu concernés ?

Ce projet est-il inséré dans le système économique

marchand et non marchand ?

Permet-il des innovations tant sociales qu'économiques ?

La lucrativité du projet est-elle limitée (les bénéficiaires sont-ils réinvestis en faveur du projet) ?

Une gouvernance démocratique

Les instances de décisions sont-elles collectives ? Sont-elles basées sur le principe « 1 personne, 1 voix » ?

Existe-t-il une liberté d'adhésion ?



ACTIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE, QUELQUES EXEMPLES :

OFFRE CULTURELLE

L'association Dyade art et développement, en partenariat avec les associations OCADD (Oralité et Conte pour l'Amitié, le Dialogue et le Développement) et l'AADEC (Association Azilal pour le Développement l'Environnement et la Communication), mène des projets de mise en valeur des patrimoines culturels vivants en travaillant avec les populations locales. Des actions de développement solidaire à l'échelle locale sont mises en place avec comme outils de nombreux supports écrits, multimédias et scénographiques.

Pour en savoir plus, consultez le site de l'association : dyade38.free.fr

TOURISME SOLIDAIRE

L'association Tétraktys, investie depuis plusieurs années dans le cadre des partenariats avec le Conseil régional de Tadla Azilal au Maroc et les Conseils régionaux de Tambacounda et de Kédougou au Sénégal, mène de nombreux projets en faveur d'un tourisme durable et solidaire, s'appuyant sur des dynamiques locales. Les principaux objectifs sont l'amélioration durable des revenus et le cadre de vie des populations, en privilégiant une entrée économique par la pratique d'un tourisme intégré aux territoires.

Par exemple, au Maroc, les projets d'appui à la valorisation et à la commercialisation touristique, de formation des guides locaux et de mise en place d'un circuit touristique autour des cascades d'Ouzoud, sont menés avec de nombreux partenaires locaux et appuyés par le Ministère des affaires étrangères et européennes (Programme d'Appui à la Décentralisation) ainsi que le Ministère de l'Intérieur marocain.

Pour en savoir plus, consultez le site de l'association :

www.tetraktys-ong.com

PROMOTION DE L'ARTISANAT DES FEMMES

Les associations Artisans du Monde Voiron et Azilal pour le Développement l'Environnement et la Communication (AADEC), mènent de nombreux projets dans les communautés rurales de Tilanguil, d'Ait Bouilli, d'Azilal et de Tanaghmalt au Maroc. L'objectif de ces projets est de valoriser le rôle des femmes dans le développement local et la professionnalisation de leurs pratiques tout en favorisant la création d'activités génératrices de revenus, via le développement d'un commerce équitable. Ces différentes actions favorisent l'accroissement des revenus des familles rurales et sensibilisent les femmes et leur famille à un développement économique équitable.

Pour en savoir plus, consultez les site des associations Artisans du Monde Voiron :

voiron.artisansdumonde.org



RECOMMANDATIONS

ISSUES DE L'ATELIER DU 21 JUIN 2011

POUR EN SAVOIR PLUS...

Artisans du Monde :
www.artisansdu-monde.org

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Rhône-Alpes :
www.cress-rhone-alpes.org

Equisol :
www.equisol.org

Grenoble équitable :
www.grenoble-equitable.org

Initiatives sociales et solidaires de l'agglomération grenobloise : www.alpesolidaires.org

La plateforme du commerce équitable : www.commerceequitable.org

Site de Adéquations, rubrique Economie, agriculture et alimentation : www.adequations.org

Site du Comité 21, rubrique Economie responsable : www.comite21.org

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, QUELS CHAMPS D'ACTION POUR LA COOPERATION DECENTRALISEE ?

La diversité des acteurs présents (associations, collectivités territoriales, universitaires), reflète bien les multiples champs d'action de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Il est ressorti de cet atelier la nécessité de bien calibrer l'échelle du projet, de s'interroger sur le rôle des différents acteurs et pas seulement celui du consommateur du nord. Il est important de ne pas se limiter à l'aspect économique (prix, rémunération...) du commerce équitable, mais bien à considérer ce dernier comme un effet levier global pour le développement social, culturel, environnemental et économique pour chacun des territoires, ici et là bas. On comprend bien toute la nécessité de mener une réflexion sur les circuits de commercialisation et sur l'équilibre entre développement social et création de richesse.

La question des filières intégrées et des labels soulève toute la nécessité de la lisibilité des produits. Les outils de sensibilisation, d'information, d'éducation, mis en œuvre par les acteurs de l'ESS, sont des éléments déterminants à la participation citoyenne. Il existe en effet un réel enjeu derrière l'acte de consommation, qui est celui de l'engagement et de la responsabilisation citoyenne. Attention toutefois à l'effet de mode et à la multiplication des appellations et labels, qui tendent à brouiller l'information, occultant très souvent l'utilité sociale, finalité majeur de l'ESS.

Concernant les collectivités territoriales, elles disposent de certains outils permettant de favoriser l'intégration des acteurs de l'ESS sur le marché, via notamment les achats publics. Cependant, elles manquent parfois d'une perception nette des champs d'actions des acteurs de l'ESS. Sur ce point, il semble essentiel d'adopter un langage commun permettant de créer de réels espaces de dialogue.

RECOMMANDATIONS

ISSUES DE L'ATELIER DU 21 JUIN 2011

Capitaliser, mutualiser

La mise en réseau des différents acteurs de l'ESS est importante, au nord comme au sud. Elle permet non seulement une mise en cohérence des projets, mais aussi une assise plus forte et notamment sur la scène internationale.

Equilibre et réciprocité

S'assurer que les relations entre les différents partenaires, soient équilibrées et réciproques. Ce projet permet-il un développement social et solidaire pour chacun des territoires partenaires ? Répond-il à des besoins identifiés et partagés ? Les solutions sont-elles adaptées ?

Identifier les actions menées dans ce domaine

S'informer sur les initiatives déjà en place, réfléchir à d'éventuelles alternatives et partenariats.

Se servir des projets ESS en coopération comme outils d'éducation au développement au nord, notamment auprès des nombreux scolaires. C'est un des outils pour atteindre une vraie réciprocité dans l'échange.

S'accorder sur les visions de l'économie dans la coopération. Les termes de l'échange sont-ils clairement identifiés et définis ? Les finalités sont-elles partagées ? Les acteurs identifiés ? Existe-t il un document permettant de formaliser ces termes (cahier des charges...) ?

Respect interculturel, participation citoyenne

S'adapter et comprendre les particularités locales afin de pouvoir insérer le projet dans une dynamique de développement respectueuse et pérenne. Les populations concernées, du producteur au consommateur, sont-elles impliquées ? Les outils de communication sont-ils adaptés ?

Importation/exportation

S'interroger sur le système d'import et d'export des produits, tant en provenance du sud que du Nord. Quelle est la provenance de ce produit, ses modalités de production ? Quelle cohérence avec les marchés nationaux et internationaux ?



CHARTRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 18 avril 2008, l'Assemblée du Département de l'Isère a adopté la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable.

Ses principes sont mis en oeuvre dans les actions de coopération décentralisée du Conseil général de l'Isère (France), des Conseils régionaux de Kédougou et Tambacounda (Sénégal), des Conseils régionaux de Tadla-Azilal et Souss-Massa-Drâa (Maroc), du Gouvernorat de Bethléem (Territoires palestiniens) et de la Préfecture du Guégharkunik (Arménie).



INTRODUCTION

La présente Charte a pour objet de mettre en œuvre les actions de coopération décentralisée des signataires dans une perspective de développement durable.

La coopération décentralisée constitue un partenariat solidaire entre collectivités territoriales visant à favoriser la prospérité commune, l'équité sociale, un développement local respectueux des personnes et de l'environnement, et la gouvernance des territoires. L'objectif est d'accroître, pour chacun, la capacité à maîtriser son développement, au sein d'un système d'interdépendances, s'appuyant sur des valeurs de solidarité, de respect, de partage et de réductions des inégalités.

Le rapport Brundtland, publié en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, définit le développement durable de la manière suivante : «L'humanité a la capacité de rendre le développement durable, c'est à dire d'assurer que ce développement permette de satisfaire les besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.»

Les signataires de la présente Charte s'engagent à mobiliser leurs partenaires ainsi que l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale, en vue de la mise en œuvre des principes affirmés dans cette Charte.

La présente Charte s'inspire de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable élaborée par Cités Unies France, l'association Française du Conseil de Communes et Régions d'Europe et le Comité 21 en avril 2004.

PRÉAMBULE

Constatant que la mondialisation a entraîné une interdépendance des populations de la planète ;

Constatant que, malgré les efforts des politiques publiques, les déséquilibres et inégalités écologiques, sociales et économiques persistent et augmentent, tant au niveau mondial que local ;

Convaincus que l'être humain doit être au centre des préoccupations relatives au développement durable et qu'il a droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ;

Convaincus de la nécessité d'assurer à tous les citoyens la reconnaissance et le respect des libertés et droits fondamentaux tels qu'affirmés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine ainsi que le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

Convaincus de la nécessité de construire et promouvoir une citoyenneté à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale faisant des individus des acteurs des politiques publiques et de la solidarité mondiale ;

Convaincus que l'objectif d'un monde plus juste et pacifié ne pourra être atteint que si le développement est durable, c'est-à-dire pensé sur le long terme, fondé sur la solidarité entre êtres humains et entre générations actuelles et futures, combinant justice et équité sociale, viabilité économique, responsabilité environnementale et respect de la diversité culturelle et naturelle reposant sur une gouvernance démocratique tant au niveau local qu'au plan mondial ;

Rappelant l'initiative du Département de l'Isère d'établir depuis plusieurs années des relations de partenariat privilégié avec les Régions de Tadla-Azilal et Souss-Massa-Drâa au Maroc, les Régions de Kédougou et Tambacounda au Sénégal, la Région du Ghégarkunik en Arménie et le Gouvernorat de Bethléem dans les Territoires palestiniens ;

Rappelant la participation des acteurs de la société civile, notamment associatifs, dans les programmes de coopération décentralisée ;

Les signataires à la présente Charte s'engagent :

A mettre en œuvre des actions de coopération décentralisée durables qui favorisent le rapprochement et la paix entre les territoires et les peuples, la compréhension et l'ouverture à des cultures et savoirs-faire différents, source d'enrichissement réciproque et d'innovation ;

A promouvoir les principes contenus dans cette Charte tant dans les modalités de mise en œuvre que dans les domaines d'actions des partenariats de coopération décentralisée.

LES FONDEMENTS DES PARTENARIATS

Égalité : la coopération décentralisée met en relation des partenaires égaux sur le plan des droits, devoirs et responsabilités en dépit des différences et des disparités existantes en termes politiques, économiques, sociaux, environnementaux, culturels, civils et religieux.

Solidarité : prenant en compte l'interdépendance entre les territoires et les générations, la coopération décentralisée doit permettre d'identifier ensemble les besoins des territoires partenaires et d'élaborer, par une réflexion et des moyens communs, des stratégies et projets de développement améliorant les conditions de vie du plus grand nombre.

Réciprocité : la coopération décentralisée repose sur une logique de partage et va bien au-delà de la traditionnelle aide humanitaire ou mise à disposition de fonds. La valorisation des acteurs, de leurs savoirs et de leurs savoir-faire, fonde ce principe, soutenu par la conviction que le partenariat doit être mutuellement équitable et que les particularités de chaque partenaire sont une source d'enrichissement pour l'un et pour l'autre.

Subsidiarité : les autorités locales jouent un rôle éminent pour la mise en œuvre du développement durable. Aussi, pour répondre de la manière la plus adaptée et la plus directe aux besoins des populations et favoriser ainsi une plus grande implication des acteurs locaux au développement de leur territoire, la coopération s'attachera, dans le respect des dispositions des États concernés, à accompagner l'émergence de pouvoirs locaux autonomes et démocratiques mais aussi de systèmes de gouvernance locale participative.

L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PARTENARIATS

Tout projet de coopération décentralisée nécessite l'élaboration d'un diagnostic partagé préalable permettant d'évaluer les impacts sociaux, économiques, environnementaux et culturels, directs et indirects, à court, moyen et long terme des actions envisagées. Ce diagnostic permet de décider, en connaissance de cause, de la mise en œuvre du projet, de son ajustement, de son rejet ou de l'élaboration d'un projet différent. Par ailleurs, la définition d'un dispositif d'évaluation concerté, nécessaire avant toute mise en œuvre du projet, permettra de limiter, anticiper, gérer ou éviter d'éventuelles conséquences négatives. En fonction des objectifs recherchés, il est nécessaire de ménager des solutions alternatives et de s'assurer de la réversibilité des choix. Ces principes doivent être privilégiés sur la réparation.

Partenariat : tout projet de coopération doit mobiliser l'ensemble des partenaires concernés des collectivités territoriales (acteurs économiques, sociaux, associatifs, institutionnels) et les associer dès la conception et tout au long de sa mise en œuvre. Le respect du principe de partenariat doit aussi favoriser la recherche d'une concertation, d'une complémentarité, d'une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des acteurs de différents niveaux (local, régional, national, européen et international). Il permet notamment des coopérations conjointes de plusieurs collectivités territoriales dans le cadre de partenariats multilatéraux.

Participation : la spécificité de la coopération décentralisée est d'être une coopération de territoire à territoire impliquant dans la durée l'ensemble des acteurs présents. L'implication des populations permet une meilleure appropriation des enjeux de la coopération et contribue à la construction d'une citoyenneté européenne et internationale. Tout projet de coopération doit tendre à promouvoir un partenariat et une participation active des acteurs territoriaux, des populations locales, des usagers et des consommateurs à l'élaboration des choix, à la mise en œuvre des programmes et à leur évaluation.

Formation : la formation de l'ensemble des acteurs des territoires concernés est indispensable pour assurer une compréhension commune des enjeux et leur permettre une participation active et éclairée à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets. Elle doit prendre en compte les spécificités des territoires et des acteurs.

Transversalité : tout projet de coopération décentralisée se doit d'appréhender, dès sa conception, l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires. Il importe donc d'impliquer dans les projets l'ensemble des élus et des services des collectivités territoriales concernées et de rechercher une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des autres acteurs.

Articulation entre les territoires et dans le temps : il convient de tenir compte dans toute action de coopération de son impact potentiel sur les autres niveaux territoriaux ainsi que des contraintes issues de ceux-ci. De même, les incidences de ces actions à court, moyen et long terme doivent être évaluées.

LE SUIVI DES PARTENARIATS

Transparence : les rôles et responsabilités de chacun des partenaires doivent être clairement définis. L'ensemble des acteurs des collectivités territoriales partenaires doit pouvoir accéder à l'information relative à tous les éléments du partenariat et des projets.

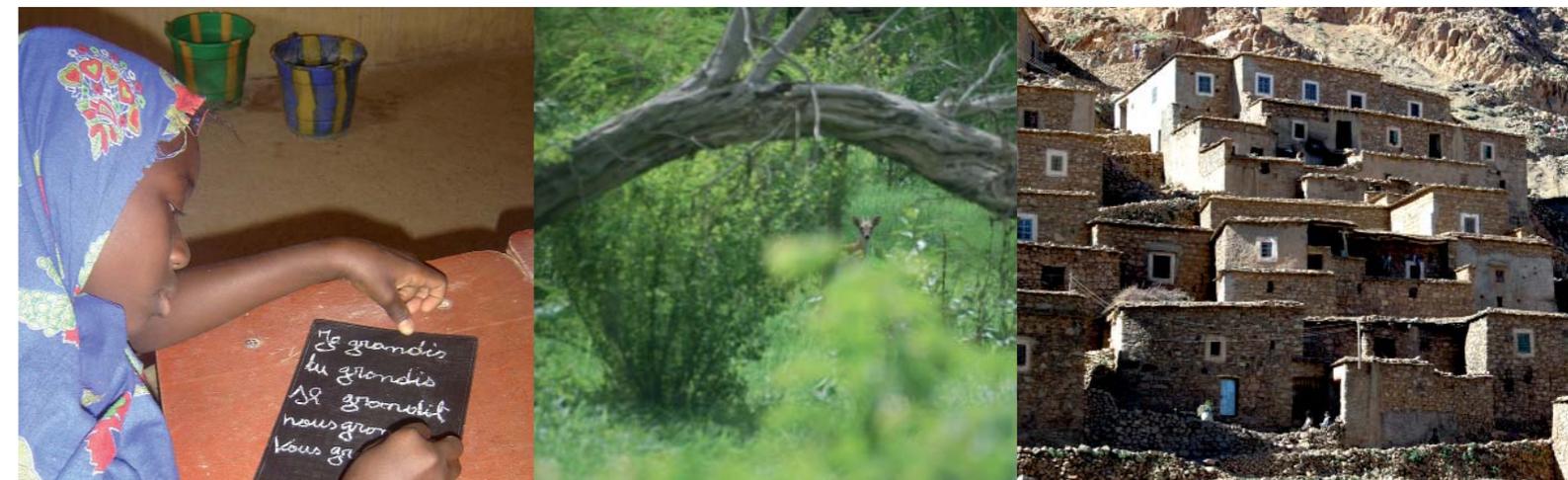
Information : les habitants des collectivités territoriales partenaires doivent être informés des actions entreprises et être associés à leur réalisation. Il s'agit de mettre en place un système d'information et de communication neutre et lisible par tous. Il doit s'accompagner d'un programme d'éducation aux enjeux du développement durable dans le cadre de la coopération.

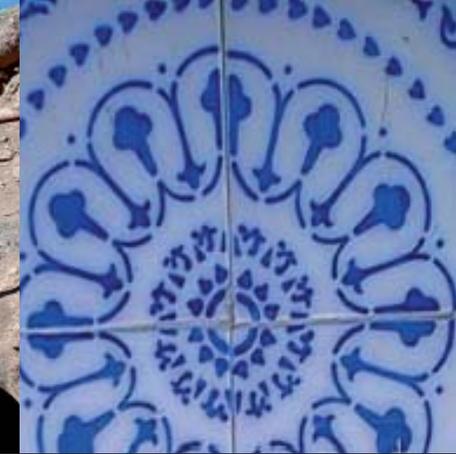
Évaluation : la conduite d'une évaluation permanente et concertée du partenariat et de la pertinence des projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée est indispensable. Dès la conception du projet doivent être mis en place des outils nécessaires à la mise en œuvre de processus d'évaluation où chacun des partenaires et chaque acteur du territoire disposent d'une voix égale et d'un réel droit de regard.

Capitalisation : les partenaires du projet doivent s'attacher à ce que l'expérience tirée de leur coopération soit capitalisée, valorisée et exploitable par l'ensemble des acteurs de la coopération décentralisée. Le produit de cette capitalisation doit être diffusé au sein des collectivités territoriales concernées mais également relayé à une échelle plus large par le biais des associations de collectivités territoriales actives en matière de coopération internationale.

CONCLUSION

Les programmes de coopération décentralisée des partenaires signataires de la Charte privilégieront les actions qui favorisent l'établissement de pouvoirs locaux autonomes, renforcent la démocratie participative, l'expression citoyenne et la diversité culturelle, contribuent à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, assurent l'accès aux services essentiels, participent à la lutte contre les pollutions, les changements climatiques et la désertification, sauvegardent la biodiversité, les ressources en eau et en sol et concourent à la mise en œuvre d'un développement économique socialement et écologiquement responsable.





BOÎTE À OUTILS

- **Structures ressources**
- **Chartes et cadres de référence**
- **À télécharger**

ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public ses capacités d'expertise et de conseil. Sur le site internet de l'ADEME, une rubrique dédiée au développement durable permet de mieux en comprendre le principe et les enjeux. Un certain nombre de guides et d'études sont également téléchargeables.

www2.ademe.fr

ADÉQUATIONS

Créée en 2003, Adéquations est une association loi 1901 à but non lucratif menant de nombreuses réflexions et actions en lien avec le développement durable. C'est dans une approche nouvelle que l'association mène ses projets, en intégrant la culture comme un des piliers du développement durable. Elle intervient à différentes échelles territoriales par des actions de formation, de sensibilisation et d'accompagnement auprès de structures publiques et associatives. De nombreuses publications (réflexions, outils méthodologiques et pédagogiques) sont disponibles sur leur site internet.

www.adequations.org

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Institution financière publique, l'Agence Française de Développement lutte contre la pauvreté, soutient la croissance économique et participe à la valorisation des biens publics mondiaux dans les pays en développement, les pays émergents et l'Outre-mer. La rubrique publications de leur site internet propose notamment des documents pédagogiques, des études et capitalisations d'expériences.

www.afd.fr

ARENE

L'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies, créée en 1994, est un organisme «associé» au Conseil Régional d'Ile de France. Elle accompagne les collectivités dans leur démarche de développement durable autour des thématiques de la construction et l'urbanisme, de la coopération décentralisée, de l'économie et l'emploi, la solidarité, l'éducation à l'environnement, la mise en œuvre des politiques territoriales de type Agendas 21 local... Un grand nombre de publications, répertoriées par thématiques, est téléchargeable sur leur site internet.

www.areneidf.org

CIEDEL

Le Centre International d'Études pour le Développement Local (CIEDEL) est une association loi 1901 qui se situe comme un médiateur entre la réflexion et l'action dans le champ du développement local. Le CIEDEL est opérateur d'appui à des actions de développement en France et à l'international et propose également une formation universitaire et professionnelle en Ingénierie de Développement Local à Lyon. La rubrique ressources de leur site internet propose des articles, des études et des livrets pédagogiques autour des thèmes du développement local et de la solidarité internationale.

www.ciedel.org

CIRIDD

Le Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD) est une association dont l'objectif est la promotion et la gestion du changement en faveur d'un développement économique soutenable. Regroupant producteurs et consommateurs, territoires et entreprises, organismes de développement économique et structures de recherche, le CIRIDD participe à des travaux de prospective et organise la diffusion de ressources sur Internet, via le sites Mediaterrre et Agora21

www.ciridd.org, www.mediaterrre.org, www.agora21.org

COORDINATION SUD

Fondée en 1994, Coordination Sud assure la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Elle assure une double mission d'appui à la professionnalisation des ONG françaises et de représentation de leurs positions auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde. Elle développe des services de veille, de diffusion d'information, de conseil et de formation. Elle gère un fonds paritaire de cofinancement d'expertises externes sur les différents aspects de la performance organisationnelle et institutionnelle pour les ONG. Enfin, elle anime des commissions de travail thématiques composées de ses membres, mobilisées sur des enjeux majeurs de la solidarité internationale. La rubrique Appui aux ONG propose différents guides et outils à destination des porteurs de projet de solidarité internationale.

www.coordinationsud.org

EDUCASOL

La plateforme Educasol a pour objectif le renforcement et la valorisation des pratiques des acteurs de l'éducation au développement et à la solidarité internationale. Cette plateforme comprend notamment une base de données d'échanges d'expériences ainsi qu'une base de données d'outils pédagogiques. Certains guides y sont également présentés, voire téléchargeables.

www.educasol.org

ENCYCLOPÉDIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Proposée par l'association 4D, l'Encyclopédie du Développement Durable est un outil pour la compréhension des enjeux du développement durable et la mobilisation. Projet d'éducation populaire, elle se propose de vulgariser les connaissances scientifiques, de promouvoir une réflexion militante et de diffuser des repères pour l'action en faveur du développement durable.

www.encyclopedie-dd.org

EQUINOXE CONSEIL

Equinoxe, bureau d'études, de conseil et de formation, accompagne les porteurs de projets dans leur démarche de développement durable et de solidarité. Il propose de nombreuses prestations, notamment de formation dans les domaines de l'économie solidaire, de la solidarité internationale et du développement durable.

www.equinoxeconseil.fr

F3E

Créé en 1994, le F3E est un collectif qui rassemble plus de 80 organisations de solidarité internationale et de collectivités territoriales françaises menant des projets de coopération et développement. Différents acteurs issus du monde de la recherche, de l'expertise et du domaine public animent ce réseau. Le collectif propose un accompagnement des projets via des nombreuses formations et outils méthodologiques. Il propose par ailleurs l'accompagnement de ces structures dans leur démarche d'évaluation (étude préalable, appui au dispositif interne de suivi évaluation, auto-évaluation, appui post-évaluation, étude d'impact, étude transversale, capitalisation).

f3e.asso.fr

GRET

Fondé en 1976, le Gret est une association sans but lucratif, regroupant des professionnels du développement solidaire. Il soutient des processus de développement durable, en milieu urbain et rural, en s'appuyant sur l'équité sociale, la promotion économique et le respect de l'environnement. La rubrique publication de leur site internet comprend des études, des débats et réflexions ainsi que des guides sur le développement solidaire.

www.gret.org

OBSERVATOIRE NATIONAL DES AGENDAS 21 LOCAUX ET DES PRATIQUES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Association 4D, l'Association des Maires de France (AMF), le Comité 21 et le Ministère du développement

durable ont créé l'Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable. La capitalisation, la mise en réseaux et l'identification des acteurs et pratiques du développement durable en France sont les principales activités de cette plateforme. Plus de 200 fiches d'expériences de collectivités locales dans le domaine du développement durable sont répertoriées sur leur site internet.

observatoire-territoires-durables.org/

PORTAIL FRANCOPHONE DE L'ÉVALUATION

Dans le cadre de son programme de soutien des initiatives de développement de l'évaluation dans les pays du Sud, et sous l'objectif de renforcer l'information et le réseautage des professionnels francophones, l'Organisation internationale de la Francophonie a conçu et fait développer, un site portail dédié aux questions de suivi et d'évaluation. Il propose notamment un certain nombre de guides méthodologiques sur les questions de suivi et d'évaluation.

evaluation.francophonie.org/spip.php?rubrique12

RESACOOOP

Depuis 1994, le Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale (RESACOOOP) conseille et accompagne les organisations de la région Rhône-Alpes engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationale. Son site internet propose tous les documents produits par RESACOOOP et donne accès à une base de données de plus de 1000 projets de coopération. La rubrique Boîte à outils donne notamment des informations sur les modes de financement ainsi que sur les formations.

www.resacoop.org

RITIMO

Ritimo est un réseau d'information spécialisé sur la solidarité internationale et le développement durable. Son site internet propose une information documentaire sur les grands thèmes de la solidarité internationale et de l'actualité Nord Sud. Il comprend également un annuaire des acteurs ainsi qu'un calendrier de la solidarité internationale.

www.ritimo.org

RJSI

Le Réseau Jeunesse et Solidarité Internationale a pour objectif de mieux accompagner les jeunes ayant des projets de rencontre interculturelle et de solidarité internationale en facilitant leur accès à un réseau d'animateurs et d'accompagnateurs formés à ces questions. Le réseau propose également des formations de préparation au départ et au retour.

laurence.druon@isere.gouv.fr 04 57 38 65 26

CHARTRE DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette charte a été élaborée en 2004 par l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), Cités Unies France, Comité 21, avec la participation du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, du Conseil général de l'Essonne, du Conseil général du Finistère, de la Communauté Urbaine de Dunkerque, des communes de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne) de Nantes et de Romans et des Parcs naturels régionaux.
www.cites-unies-france.org/IMG/pdf/CharteCdddAvril2004.pdf

CHARTRE DU COMMERCE ÉQUITABLE

La Plateforme pour le Commerce Equitable (PFCE) a élaboré la Charte du Commerce Equitable, qui explicite un ensemble d'engagements impératifs (travailler d'abord avec les producteurs les plus défavorisés, refus du travail forcé ou de l'exploitation des enfants,...) et de critères de progrès du commerce équitable (prise de décision démocratique, valorisation des potentiels au niveau local, respect de l'environnement,...)
www.commerceequitable.org/lapfceetsesmembres/chartedelapfce.html

LE CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LES PROJETS TERRITORIAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire)

Ce référentiel d'évaluation des projets de territoire au regard des finalités du développement durable est le fruit du travail de nombreuses associations, collectivités et ministères. Il offre une grille de lecture des projets de développement durable, mais également de nombreux outils méthodologiques. La coopération décentralisée y est inscrite comme une des composantes essentielles au sein de la finalité « cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations » inscrite à l'Agenda 21 français.
www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Refmars.pdf

Agenda 21 et actions internationales des collectivités

Savoirs communs n°10

Agence Française de Développement, Région Ile-de-France et ARENE – Novembre 2010

www.arenidf.org/medias/publications/agendas_21_et_actions_internationales_des_collecti.pdf

Améliorer la qualité d'une politique publique de coopération décentralisée

Guide pratique et méthodologique

F3E et Assemblée des Départements de France – Juin 2008

f3e.asso.fr/spip.php?article654

Critères de développement durable appliqués aux actions de coopération et de solidarité internationale

Haut Conseil de la Coopération Internationale – Janvier 2005

www.adequations.org/IMG/pdf/AdequationsCriteresDeveloppementDurable.pdf

Grille d'analyse des projets au regard du développement durable

Conseil général du Val de Marne

www.cg94.fr/files/0606/grille_analyse.pdf

Grille de lecture d'un projet d'appui au développement durable

Conseil général de l'Essonne

www.essonne.fr/fileadmin/developpement_durable/agir_developpement_durable/ressources_pro/grille_projets_DD_copdec.pdf

Le guide de questionnement développement durable

ADEME

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=13342>

Le suivi-évaluation pour piloter, apprendre et rendre compte : quelques repères pour concevoir et améliorer les dispositifs de suivi-évaluation des actions de développement

Coopérer aujourd'hui n°72

GRET - Février 2011

<http://www.gret.org/wp-content/uploads/09596.pdf>

REMERCIEMENTS

Un grand merci à toutes les structures qui ont contribué à la réalisation de ce travail:

Adéquations, Afro.Cultures, Aide Médicale et Développement, Agir ABCD, Alliance Paysans Ecologistes Consom'acteurs de l'Isère, Artisanat SEL, Artisans du Monde Voiron/Grenoble/Crolles, Association Eybens-Cameroun, Association des Sénégalais de l'Isère, Association des Etudiants et Stagiaires Sénégalais de Grenoble, Borée, Centre Méditerranéen de l'Environnement, Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde, Culture ailleurs, Dyade Art et Développement, Equi'Sol, Fédération des Alpages de l'Isère, Grenoble Equitable, Les amis d'Adkoul, Lycée du Guiers-Val d'Ainan de Pont-de-Beauvoisin, Maison pour l'égalité Femmes-Hommes, Médecins du Monde, Pastoralismes du Monde, Planning Familial de l'Isère, Respect Terre, Soli'Gren, SOS Racisme, Sourire pour Tous, Syndicat apicole dauphinois, Tetraktys et Vision du Monde.

Mais également le Conseil communautaire de Moudéry (Sénégal), la METRO, la Ville de Saint-Martin-d'Hères et la Ville de Vienne.

Crédits photographiques:

Abdul Wakib (*Pages 7, 22, 24, 37, 43 et 45*), Claire Clément-Seck (*Couverture, Pages 7, 8, 15, 21, 30, 37 et 43*), Dyade Art et Développement (*Page 32*), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble / CRATerre (*Pages 13, 21 et 45*), Julien Poulain (*Couverture*), la Ligue de l'Enseignement / IUFM de Grenoble (*Pages 31 et 43*), Mustapha Ouabbas (*Page 33*) et Tétraktys (*Couverture, Pages 7, 13, 21, 27, 37 et 44*).

Ce cahier est un projet labellisé Agenda
21 local de France.



Conseil général de l'Isère
Service coopération décentralisée
7 rue Fantin Latour - BP 1096 - 38022 Grenoble cedex 01
Tèl. 04.76.00.37.60
www.isère.fr
sce.cod@cg38.fr

